



Note relative à l'utilisation de FBI et à la protection des données personnelles

Thématique :	☐ Présidence ☐ Administration et Finances ☐ Haut Niveau ☐ Formation & Emploi ☐ Marque	☐ Clubs et Territoires ☐ Compétitions ☒ Affaires juridiques et Institutionnelles ☐ Développement ☐ Filiales
Destinataires :	☐ Comités ☐ Liges ☐ Liges et Comités	☒ Ligues, Comités et Clubs ☐ CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
☒ Information ☐ Echéance de réponse :		

La Fédération a récemment constaté des usages de France Basket Informations (FBI) qui dépassent le cadre dans lequel l'outil a été conçu et mis à disposition. Ces pratiques concernent notamment l'extraction et l'utilisation de données depuis FBI, afin de les intégrer à des logiciels tiers à des fins promotionnelles ou commerciales, et parfois les réintégrer dans le logiciel fédéral via des comptes habilités.

Ces pratiques sont susceptibles, d'une part, de compromettre la sécurité du réseau fédéral et, d'autre part, de porter atteinte à la protection des données et à la vie privée des personnes concernées. Elles relèvent d'infractions pénales.

Il est donc nécessaire de rappeler le cadre dans lequel FBI doit être utilisé par les utilisateurs disposant d'accès et les règles applicables aux données qui y sont enregistrées.

Rappel sur la sécurité des données personnelles en application du Règlement Général à la Protection des Données (RGPD)

FBI est un outil qui contient de nombreuses données à caractère personnel¹ relatives aux licenciés de la Fédération (joueurs, dirigeants, officiels, etc.), ainsi qu'aux représentants légaux des licenciés mineurs.

Le RGPD encadre l'ensemble des opérations réalisées sur ces données à caractère personnel, qui doivent être effectuées dans un cadre défini et sécurisé et pour des finalités déterminées. Les données accessibles dans FBI ne peuvent donc pas être librement extraites, copiées, transmises ou réutilisées pour d'autres usages qui n'ont pas été expressément autorisés et encadrés préalablement par la Fédération.

A ce titre, les Ligues régionales et Comités départementaux/territoriaux interviennent dans le cadre de leurs missions fédérales conformément aux conventions de délégation d'attribution conclues avec la Fédération. Ces conventions définissent notamment le cadre dans lequel les données personnelles peuvent être utilisées.

Les risques d'une utilisation détournée

L'utilisation détournée de données ou le recours à des outils tiers est susceptible d'engendrer plusieurs types de risques.

- Une modification des responsabilités au regard du RGPD pour les Ligues et Comités :

¹ Pour rappel, une donnée à caractère personnel correspond à toute information permettant d'identifier, directement ou indirectement, une personne.

Le recours à un outil tiers ou la mise en place d'un traitement non autorisé par la Fédération sur ces données peut modifier la qualification juridique et les responsabilités de la structure territoriale qui décide de sa mise en œuvre, notamment lorsqu'elle choisit elle-même l'outil, le prestataire ou les modalités de traitement.

- Un risque de responsabilité juridique pour toute personne physique et toute personne morale (dont les Ligues et Comités) :

L'utilisation de données accessibles dans FBI en raison de fonctions exercées au sein du réseau fédéral (répartiteur, président de club, membre d'une commission de qualification, etc.) à des fins étrangères à celles justifiant cet accès est susceptible de constituer un détournement de finalité et, selon les circonstances, d'engager la responsabilité pénale de la personne ou de la structure concernée.

Plus largement, les manquements d'une structure aux obligations prévues par le RGPD peuvent faire l'objet de contrôles et de sanctions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), ou d'un signalement auprès du Procureur de la République si les faits sont susceptibles de relever d'une infraction pénale.

- Un risque disciplinaire pour toute personne licenciée à la FFBB :

Le non-respect des règles d'utilisation de FBI et des obligations de confidentialité peut également donner lieu à des sanctions disciplinaires pour les personnes licenciées auprès de la Fédération.

De manière générale, la multiplication des extractions et des échanges avec des outils non validés crée un risque majeur en matière de sécurité. Ces risques concernent l'ensemble des acteurs fédéraux (Fédération, Ligues, Comités, clubs), mais également directement les personnes dont les données sont traitées.

Les mesures prises par la Fédération afin de réduire les risques

Afin de réduire ces risques et de rétablir un cadre d'utilisation maîtrisé de FBI, la Fédération a mis en œuvre plusieurs mesures :

- Nettoyage des comptes et habilitations non justifiées ;
- Limitation des accès à FBI aux seules personnes habilitées dans le cadre de leurs fonctions ;
- Renforcement de la sécurité des accès à FBI par la mise en œuvre de la double authentification ;
- Mise en place d'une déconnexion automatique des sessions après une période d'inactivité ;
- Renforcement du contrôle des accès aux éditions et rapports FBI, avec révision des habilitations, restriction des rapports les plus sensibles et amélioration de la traçabilité des consultations ;
- Renforcement des actions de sensibilisation et de responsabilisation des utilisateurs aux bonnes pratiques de cybersécurité et de protection des données personnelles ;
- Mise en place d'un filtrage renforcé des connexions au SI fédéral, incluant le blocage des adresses IP externes et des serveurs automatisés ne présentant pas de besoin légitime d'accès à FBI ;
- Renforcement de la surveillance des infrastructures et des mécanismes de détection des comportements anormaux ou suspects,
- Structuration d'une gouvernance renforcée autour de la cybersécurité.

L'objectif est de garantir que les données de la Fédération restent utilisées dans le cadre défini par la Fédération, par les seules personnes habilitées et avec un niveau de sécurité adapté.

Rappel des bonnes pratiques d'utilisation de FBI

Afin de garantir la sécurité des accès et la protection des données enregistrées dans FBI, chaque utilisateur doit respecter les bonnes pratiques suivantes :

- Utiliser uniquement son compte personnel et ne jamais communiquer ses identifiants ou son mot de passe à un tiers ;

- Ne pas extraire, copier, transmettre ou réutiliser les données de FBI en dehors du cadre prévu pour ses fonctions.

Contact : Cellule DPO

E-mail : dpo@ffbb.com

Rédacteur

Vérificateur

Approbateur

Juliette DANJEAN
Juriste

Ilyas NAVAILH
DPO
Cellule DPO

Thierry Balestrière
Secrétaire Général

Référence

2026-10-13 NOTE LR CD CLUBS 6-AJI Note Utilisation de FBI et
protection des données personnelles